ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

personnel

Question écrite n° 109161

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc demande à Mme la ministre de l'écologie et du développement durable de bien vouloir lui indiquer le pourcentage de personnes handicapées travaillant dans son ministère.

Texte de la réponse

La ministre de l'écologie et du développement durable a pris connaissance, avec intérêt, des questions relatives à l'emploi des personnes handicapées au sein de son département ministériel et de ses services extérieurs. Le recrutement et l'insertion des personnes handicapées constituent un axe important de la politique de ressources humaines du ministère. À ce titre, un effort plus marqué a été demandé aux services dans le cadre du dispositif ministériel d'accompagnement mis en place en 2004. Il en est résulté une augmentation significative du nombre de recrutements de travailleurs reconnus travailleurs handicapés. En effet, en 2003, le ministère avait rempli son obligation d'emploi à hauteur de 1,97 % et a atteint, en 2006, un taux d'emploi de travailleurs handicapés de 3,2 %. Une attention particulière sera portée à la poursuite de ces efforts afin que le ministère de l'écologie et du développement durable se rapproche, dans les meilleurs délais, eu égard aux contraintes de recrutement générales qui sont les siennes, du taux d'emploi réglementaire de 6 %.

Données clés

Auteur : M. Bruno Bourg-Broc
Circonscription : Marne (4e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 109161
Rubrique : Ministères et secrétariats d'état
Ministère interrogé : écologie
Ministère attributaire : écologie

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 7 novembre 2006, page 11483
Réponse publiée le : 20 mars 2007, page 2894